



PROCES VERBAL DE SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, ~~CASADO Nicolas~~, ~~DUMAS Anne-Claire~~, BRUN Christian, ~~BEDJAOUI Aziza~~, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, ~~BRUN André~~, BOUIX Ludovic, ~~JOUVE Rosemonde~~, ANDRE-MARTIN Colette, IRLES Colette, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

Nicolas CASADO	à	Monsieur le Maire
Anne-Claire DUMAS	à	Allain FAURE
Aziza BEDJAOUI	à	Joseph PEREZ
André BRUN	à	Marie-Claude SOUSTELLE
Rosemonde JOUVE	à	Ludovic BOUIX

Monsieur le Maire, avant d'aborder l'ordre du jour, propose de revenir sur les événements marquants de cet été : les attentats de Barcelone, les victimes et sinistrés de l'ouragan IRMA et le tremblement de terre de Mexico. Il propose une minute de silence.

Monsieur le Maire, en cette séance de rentrée, fait un point sur la saison estivale :

1 - Les incendies

- Containers : Une enquête est en cours, des plaintes ont été déposées et la justice est saisie du dossier.
- Incendie de forêt sur Champclauson, La Levade et Sainte-Cécile d'Andorge : il remercie les élus présents et mobilisés sur les lieux : Messieurs PEREZ, ALBEROLA, BRUN C. et Madame ARCANGIOLI ;
Cet incendie aurait pu avoir des conséquences dramatiques car proche des habitations. De nombreux moyens humains et matériels étaient mobilisés.
Monsieur le Maire a rencontré dernièrement le colonel Simonet. Il est relevé des défauts d'entretien et de débroussaillage par manque de moyens. A ce titre, il indique qu'une réflexion va s'engager sur le sujet, en Sous-Préfecture, avec les maires.
Monsieur le Maire indique que la majorité va proposer des initiatives collectives au printemps prochain.
Monsieur le Maire regrette ces incivilités qui, outre leur caractère préjudiciable, engendrent des coûts considérables
Monsieur le Maire remercie les services de gendarmerie et les sapeurs-pompiers pour leurs interventions.

2 - Situation financière des collectivités

- La rentrée s'annonce compliquée tout comme l'évaluation budgétaire pour 2018. Il revient sur le vote de la prochaine loi de finances. Les multiples annonces remettent en cause les principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie financière des collectivités territoriales. A ce titre l'association des Maires de France a lancé un appel au gouvernement pour davantage de considération et de reconnaissance de l'investissement des élus de proximité. Ces annonces vont à l'encontre de celles de la conférence nationale des territoires. Elles placent les collectivités dans une insécurité juridique et financière : annulation de crédits,



- annonce sans préavis de la réduction des contrats aidés, la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des foyers et la réduction des dépenses locales à hauteur de 13 milliards d'euros.

Monsieur le Maire annonce, qu'en fonction du vote de la loi de finances, il reverra le « plan de route » d'ici la fin du mandat et ce pour ne pas endetter la collectivité. Des mesures pour réaliser des économies sont prises notamment par un contrôle de la gestion du fonctionnement pour exemple : la suppression d'un éclairage public sur deux.

3 - Logement social :

Selon les annonces, les offices publics de l'Habitat devraient supporter la baisse des dotations et la baisse des Allocations Personnalisées de Logement. Il revient sur l'historique de création de cette aide. Pour Habitat du Gard, la perte est estimée à 7 millions d'euros, des investissements seront forcément remis en cause. Ces annonces ont un impact économique

Monsieur le Maire revient sur la fusion de l'OPHLM avec Habitat du Gard. Il rappelle que le Plan Stratégique Patrimonial prévoyait une enveloppe de 14 millions d'euros sur 3 ans.

Monsieur le Maire indique qu'il interviendra sur le sujet au Congrès des OPH ce mercredi 27 septembre.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Bilans de rentrée

A – Festivités

Madame MONTENEZ fait suite à un article de presse relatant le manque de festivités sur l'été. Elle en dresse le bilan : les galas des écoles de danse et de musique, le festival de la jeunesse, le 14 juillet, le grand prix de la chanson, le festival de l'accordéon. Seule la séance de cinéma en plein a été annulée au motif d'intempérie (vent).

Madame MONTENEZ revient sur la fréquentation de ces animations et le succès remporté par le festival des jeunes, le festival de l'accordéon et le grand prix de la chanson.

B – Fréquentation des équipements sportifs

Monsieur MAHOUCHE dresse le bilan de l'activité estivale de la piscine de La Grand'Combe. Le nombre d'entrée fut de 3 419 pour un total de recettes de 4 682 €. Il indique que l'exploitation de la buvette a été confiée à deux associations. Il revient également sur les travaux réalisés notamment pour faire suite aux malfaçons réalisées l'année précédente et qui avait causé la fermeture de l'équipement sur le mois de juillet.

Monsieur BOUX communique sur les résultats sportifs obtenus par Monsieur TARNUS au cours d'une compétition de karaté de haut niveau.

L'ensemble des groupes lui adresse ses félicitations.

C – Fréquentation des sites touristiques

Monsieur le Maire se réjouit de l'augmentation du nombre de visiteurs arrêté fin août) 4 173 avec un dépassement du millier de visiteur sur la première quinzaine du mois d'août. Il remercie l'engagement du personnel et des membres de l'association des « Amis du musée du Mineur ». Il dresse le profil des personnes intéressées par le site.

Monsieur le Maire souligne la bonne fréquentation des « Jeudis du Puits » et ce malgré une entrée payante pour la première année.



D – Rentrée scolaire

Madame MILLOT fait un point sur le retour de la semaine à 4 jours. Une discussion s'engage sur l'arrêt brutal des Temps d'Activités Périscolaires. A ce titre, elle indique qu'une cérémonie a eu lieu en mairie afin de remercier les intervenants pour leur implication et les activités, de qualité, qu'ils ont pu mener auprès des enfants.

Elle liste les effectifs des établissements scolaires de tous les niveaux. On constate une légère baisse dans les classes de maternelle mais on connaît toujours de nombreuses fluctuations sur le territoire. Le dispositif d'accueil des enfants de moins de 3 ans remporte toujours un vif succès.

L'équipe pédagogique est stable, seule la direction du collège Léo Larguier a changé avec l'arrivée de Madame KROES, principale. Pour information, le collège a signé une convention, dans le cadre de la politique de la ville, avec le Cratère.

Elle indique que la rentrée des classes s'est bien déroulée, les travaux demandés ont été réalisés.

Monsieur le Maire ajoute qu'il se félicite de l'ouverture du « Campus de l'Habitarelle » annexe du lycée Pasteur.

E – Pont Georges FRECHE

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique a recueilli un avis favorable. Le dossier recevra un accord définitif courant octobre du Conseil Départemental de l'Environnement, des risques sanitaires et technologiques. Le lancement des travaux est prévu pour janvier 2018. Ils se dérouleront en 3 étapes :

- La mise en place d'une déviation sur la RN 106 (les Baumes)
- L'aménagement à la sortie du pont de La Grand'Combe
- La création d'un carrefour giratoire (RN 106)

Monsieur le Maire rappelle que le montant de l'opération est de 7 millions d'euros pris en charge pour moitié chacune par la Région et le Département. Il s'agit d'un des chantiers les plus importants du département. Le pont mesurera plus de 117 mètres. Il devrait permettre d'amener une activité sur la zone Humphry Davy et de limiter la circulation sur la commune de Les Salles du Gardon. Monsieur le Maire indique qu'il conviendra de prendre en compte l'aménagement de l'avenue Nelson Mandela. A cet effet, un rendez-vous avec Madame Carole DELGA est programmé. La répartition des aménagements et de l'entretien des espaces publics est déjà organisé entre la commune de La Grand'Combe et la commune des Salles du Gardon.

Monsieur le Maire donne lecture des conclusions de l'enquête publique.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I – Correction de la décision du 20 juin 2017 : décision modificative adhésion au SPL 30

Monsieur PEREZ revient sur la décision du 20 juin 2017 d'adhérer au service SPL 30. Il en rappelle les objectifs.

Il indique que Monsieur le Trésorier demande de corriger l'imputation de la dépense par la décision modificative suivante :

Article 2183	matériel informatique	- 100 €
Article 261	titres de participation	100 €

au lieu du compte 6281

Pas d'observation

Adopté à l'unanimité

II – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose, suite au passage de l'ouragan IRMA, de venir en soutien aux populations et aux élus des communes de Saint-Barthélemy et Saint-



Martin. Il indique que l'association des maires a créé deux fonds de soutien :

- Le premier venant en aide aux victimes,
- Le second aux collectivités

Monsieur le Maire propose d'allouer la somme de 250 € par fonds de soutien.

*Pas d'observation
Adopté à l'unanimité*

III – Festivités de Sainte-Barbe : Prise en charge des tickets de manège

Monsieur le Maire revient sur la décision du 16 janvier dernier fixant l'encaissement des droits d'inscription pour les festivités et la participation de la commune aux comités d'entreprises pour des réductions sur les tickets de manège à l'occasion des fêtes de Charbon Ardent.

Monsieur le Maire réaffirme sa volonté de dynamiser les fêtes de Sainte-Barbe et les actions menées en sens qui ont abouti à contacter les comités d'entreprise et des œuvres pour leur proposer de verser 1 € de participation par ticket acheté par leur personnel. La commune participe aussi de côté à hauteur d'1 €.

Monsieur le Maire ajoute que, pour tenir compte de l'implantation de la maison médicale, de nouveaux plans d'organisation de la fête sont à l'étude et seront proposés aux forains.

*Pas d'observation
Adopté à l'unanimité*

IV – Subvention annuelle au CCAS

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voter la subvention annuelle de fonctionnement du CCAS d'un montant de 27 000 € inscrite au budget.

*Pas d'observation
Adopté à l'unanimité*

V – Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur PEREZ Joseph revient sur la décision du 15 mai dernier validant la modification simplifiée du PLU pour le périmètre de la zone UE1 de Trescol au profit de la zone UC.

Il en rappelle les objectifs et indique que la procédure de concertation s'est déroulée du 29 mai au 30 juin dernier selon les modalités règlementaires. Ce projet a recueilli un avis favorable des personnes publiques associées et n'a reçu aucun avis défavorable des riverains et usagers.

Monsieur PEREZ propose d'approuver la modification simplifiée n°1 du PLU telle que présentée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui lui sont relatifs.

*Pas d'observation
Adopté à l'unanimité*

VI – Cimetière de Champclauson : signature de la convention avec le Ministère

Monsieur JOUVERT Norbert revient sur les différentes discussions et décisions prises en faveur de l'agrandissement du cimetière de Champclauson.

Il indique que par courrier du 7 août dernier, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a réservé une suite favorable à l'opération d'échange concernant les terrains domaniaux à proximité du cimetière de Champclauson. Il a également autorisé la commune à prendre possession de manière anticipée des terrains, soit au 1^{er} septembre 2017, et ce afin de pouvoir débiter les travaux d'extension dans les meilleurs délais.

Monsieur JOUVERT propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention



et toutes les pièces relatives au dossier. Il rappelle que la commune doit verser une soulte à l'Etat d'un montant de 1 790 €.

*Pas d'observation
Adopté à l'unanimité*

VII – Demande de subvention dans le cadre du financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'épisode cévenol du 13 septembre 2015, les époux LAFOND, domicilié au 2 rue des Calquières, ont vu leur habitation complètement inondée. Une procédure d'indemnisation, dans le cadre des fonds ouverts par la loi « Bachelot » a été lancée.

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble les étapes et les obligations de cette procédure et indique que les services de l'Etat, par courrier du 8 septembre dernier, ont invité la commune à déposer une demande de paiement de subvention au titre du financement par le fonds de prévention des risques naturels majeurs selon le prévisionnel suivant :

Propriété des époux	191 499.80 €
Frais de démolition	22 400.00 €
Frais notariés estimés	3 000.00 €

Monsieur le Maire propose donc de déposer une demande de paiement de la subvention selon ce prévisionnel et de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Pas d'observation
Adopté à l'unanimité*

VIII – Approbation des transferts de compétences à la Communauté d'Alès Agglomération

Monsieur le Maire revient sur les dispositions des lois NOTRe et MAPTAM et notamment sur le transfert de trois nouvelles compétences obligatoires confiées aux communautés d'agglomération à savoir : la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à compter du 1^{er} janvier 2018 ainsi que la gestion de l'eau potable et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020.

Monsieur le Maire rappelle les compétences obligatoires GEMAPI explique la volonté exprimée par Alès Agglomération de mettre en cohérence et de maintenir des politiques de gestion globale des cours d'eau actuellement mise en œuvre sur les différents bassins versants. C'est la raison pour laquelle il est proposé de transférer de compétences dites « hors GEMAPI » au 1^{er} janvier 2018. Il les énumère.

Monsieur le Maire indique que la loi prévoit également un transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020. Il dresse un état des activités existantes sur le territoire communautaire :

- L'assainissement constitue une compétence facultative d'Alès Agglomération qui, conformément aux dispositions de l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, devra être harmonisée sur l'ensemble du territoire dans un délai de deux ans à compter de la fusion soit au plus tard le 1^{er} janvier 2019
- Ces deux compétences sont étroitement liées et il paraît donc opportun d'en lier le transfert pour plus de cohérence et rationalité dans leur gestion
- L'inscription de cette date de transfert dans les statuts d'Alès Agglomération lui permettra d'entamer la phase de préparation de ce transfert, notamment en se prononçant sur les futurs modes de gestion et d'anticiper les éventuelles procédures à mettre en œuvre.



Monsieur le Maire propose de suivre l'avis d'Alès Agglomération en actant, de manière dérogatoire, un transfert de la compétence « eau potable et assainissement » sur l'ensemble du territoire communautaire au 1^{er} janvier 2019.

***Pas d'observation
Adopté à l'unanimité***

IX – Dénonciation d'une convention avec le Centre de Gestion du Gard

Monsieur le Maire indique que la commune a signé une convention d'adhésion avec le C.D.G., en 2001, pour le service « renseignements et conseils ». Il en définit l'objet et le coût et propose, compte tenu que la commune n'y a pas recours, d'y mettre un terme au 31 décembre prochain.

***Pas d'observation
Adopté à l'unanimité***

X – Questions diverses

A – Posées par le groupe « Union pour le Renouveau »

Question n°1 : *Les responsables de l'antenne du Secours Populaire de La Grand'Combe vous ont sollicité à plusieurs reprises et ce depuis plus de 5 ans afin que votre municipalité puisse leur accorder un local municipal pour y exercer leurs activités sociales auprès des 436 familles bénéficiaires ! Nous aimerions donc savoir, Monsieur le Maire, où en est l'avancement de ce dossier urgent pour l'avenir de cette structure d'utilité sociale importante pour notre commune de La Grand'Combe ?*

Réponse : « Le Secours Populaire mène une action importante sur le territoire de l'ancien canton de La Grand'Combe.

Actuellement installé sur la rue Pasteur et la rue Anatole France, le Secours Populaire bénéficie du soutien financier de la commune et du département.

A ce jour, nous n'avons pas de locaux disponibles correspondants aux besoins de l'association. Nous y travaillons en lien avec Alès Agglomération ».

Question n°2 : *Nous avons à plusieurs reprises été interrogés sur les rumeurs concernant la fermeture du centre social. Nous nous permettons ici de vous demander si cette rumeur est fondée et si oui, pouvez-vous nous en donner les raisons et le calendrier ?*

Réponse : « La rumeur de fermeture du centre social est infondée ».

B – Informations diverses

Monsieur le Maire donne le calendrier des prochaines manifestations et réunions sur la commune.

Madame SOUSTELLE détaille le programme de la semaine Bleue qui débutera avec l'inauguration de la rue Marie CURIE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président d'Alès Agglomération
Vice-Président du Conseil Départemental**

Patrick MALAVIEILLE

